

# VILLE DE DÉGELIS

(Nom de la municipalité)

## AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, greffier, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal le 5 mai 2025 à 19h00 heures au sous-sol du Centre culturel Georges Deschênes, situé au 367, avenue Principale à Dégelis.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante : PDM-4-2025

**Nature et effets :** Rendre réputée conforme la marge de recul avant sur la Rue des Frênes de 7,40 mètres, au lieu de 7,50 mètres.

**Identification du site concerné :** Cette demande concerne la propriété située au nouveau numéro civique 19, Rue des Frênes (lot # 6 672 404 du Cadastre du Québec).

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Dégelis ce 14<sup>e</sup> jour de avril 2025

Sebastien Bourgault  
signature

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

(CET AVIS DOIT ÊTRE PUBLIÉ AU MOINS QUINZE JOURS AVANT LA SÉANCE DU CONSEIL)

Je, soussigné (e), Sebastien Bourgault de la municipalité de Dégelis, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 14<sup>e</sup> jour de avril 2025 entre 14h00 et 16h00 heures.

Je, soussigné (e) résidant à Dégelis certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie au bureau de la municipalité et en le faisant publier sur le site internet de la ville de Dégelis.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 14 avril 2025

Sebastien Bourgault  
signature

Greffier  
titre